



Pour des soins médicaux de base de qualité — y compris dans les régions périphériques !

Malgré les attaques récurrentes de groupes de réflexion néolibéraux, comme Avenir Suisse, un consensus se dégage traditionnellement en Suisse pour affirmer que les régions périphériques et de montagne doivent rester peuplées et que les habitant-es de ces zones doivent donc avoir accès à un service public de qualité. L'accès à des soins médicaux de base de qualité et adaptés aux besoins en fait partie.

En Suisse, le manque de personnel qualifié, l'explosion des coûts et le manque d'efficacité mettent sous pression l'ensemble des soins de santé. En raison de l'émigration, de la fuite des cerveaux et de l'évolution démographique, les régions de montagne disposant de structures plus faibles sont d'autant plus touchées par ce problème. Il est urgent d'agir si l'on veut garantir les soins de santé dans ces régions en particulier.

Notre résolution demande le déploiement de mesures concrètes destinées à renforcer les soins de santé dans les régions reculées, à promouvoir la prévention, à améliorer la collaboration interdisciplinaire et intercantonale et à affiner le contrôle des aspects financiers. Par la présente résolution, le Groupe socialiste des régions de montagne soutient également l'introduction d'une caisse-maladie unique.

Seule l'action conjointe de tou-tes les acteur-trices concerné-es peut garantir des soins de santé équitables et efficaces pour toutes et tous.

Nous demandons l'instauration des mesures concrètes énumérées ci-dessous :

- Assurer des soins de base de qualité dans les régions périphériques via les éléments suivants :
 - Développement continu — ou mise en place — de régions de soins de santé. Celles-ci ont été définies par exemple dans les Grisons et ont pour objectif des soins intégrés et en réseau¹.
 - Mesures visant à promouvoir la formation et l'installation de médecins généralistes, en particulier dans les régions périphériques, par des adaptations de la législation cantonale², par une participation accrue des cantons au programme d'assistantat au cabinet médical³ (voir par exemple le programme Capricorn⁴ dans le canton des Grisons).
 - Maintien de l'infrastructure existante, ou éventuellement restructuration des établissements médicaux en centres de santé.

¹ <https://www.mettier-projekte.ch/resources/Studie-HSG-KPMG-VernetzteGesundheit.pdf>

² https://www4.ti.ch/user_librerie/php/GC/allegato.php?allid=163617 (article 5b, page 18)

³ https://www.siwf.ch/fr/formation-postgraduee/assistant_cabinet_medical.cfm

⁴ https://www.ksgr.ch/sites/default/files/2023-05/konzept-capricorn-ksgr-2023_0.pdf

- Promotion d'approches innovantes, telles que la télémédecine, les cabinets de soins immédiats sans rendez-vous et les équipes interprofessionnelles mobiles pour les régions éloignées.
- Offres d'aide à l'accouchement, des examens préventifs aux contrôles ultérieurs et à la possibilité de réaliser des accouchements à faible risque dans des structures décentralisées de petite taille et dirigées par des sages-femmes.
- Promotion de la collaboration intercantonale et interdisciplinaire :
 - Les cantons doivent coopérer plus étroitement, afin d'exploiter les synergies et d'organiser les soins de santé plus efficacement. Cela comprend l'utilisation commune d'infrastructures médicales (notamment d'appareils de diagnostic coûteux), la coordination des soins d'urgence et la collaboration par-delà les frontières cantonales et, le cas échéant, nationales. L'organe spécialisé et l'organe de décision de la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) devraient également tenir compte, dans leurs décisions, des effets directs et indirects de celles-ci sur la population des cantons de montagne.
 - Les différent-es acteur-trices des soins de santé (hôpitaux, spécialistes médicaux-ales, pharmaciens-nes, médecins de famille, infirmiers-ères et thérapeutes) doivent se regrouper davantage en réseaux de santé locaux. Une collaboration étroite permet de lutter contre les doublons. Il est possible d'utiliser les ressources plus efficacement et d'améliorer les soins de santé dans les régions périphériques.
- Mise à disposition d'un nombre suffisant de spécialistes, en tenant compte des nouvelles formations telles que l'APN (« *Advanced Practice Nursing* » / soins infirmiers cliniquement actifs)⁵, notamment par les mesures suivantes :
 - Incitations financières : des offres telles que de meilleurs salaires et des allocations plus élevées pour encourager les professionnel-les de la santé à s'installer et à travailler dans les régions périphériques.
 - Instauration de conditions de travail attrayantes pour un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée :
 - horaires de travail flexibles,
 - possibilités progressistes de garde d'enfants,
 - possibilités de formation continue.
 - Soutien au développement professionnel.
 - Création d'offres de logement et de travail attrayantes pour les professionnel-les de la santé (médecins de famille, thérapeutes) qui souhaitent s'installer et ouvrir un cabinet dans les régions périphériques.
 - Développement de programmes de recrutement et de formation ciblés, de bourses et de places d'études pour les étudiant-es en médecine et les apprenti-es des professions médicales provenant de régions périphériques et élaboration de programmes de formation spécifiques pour les soins de santé ruraux.

⁵ <https://apn-ch.ch/fr/>

- Développement de programmes de formation et de soutien aux professionnelles de la santé locaux-ales, incluant des formations, des cours de perfectionnement et du mentorat.
 - Mise en œuvre complète de l'initiative sur les soins infirmiers.
 - Introduction de conventions collectives de travail dans toutes les professions des soins médicaux de base.
- Prévention et promotion de la santé :
 - La promotion de la santé physique et mentale ainsi que le dépistage précoce des maladies doivent permettre de réduire la charge pesant sur le système de santé et d'améliorer la qualité de vie de la population.
 - La Confédération, les cantons et les communes sont responsables de la mise à disposition et du financement de systèmes de soutien social pour tous les groupes d'âge dans toutes les régions. Ces systèmes devraient comprendre les proches aidant-es, des logements adaptés aux personnes âgées, des infrastructures accessibles et des services à base communautaire, tels que des services de repas, des possibilités de transport et des activités sociales.
- Prise en compte des aspects financiers :
 - Il faut mettre un terme à l'économicisation, à la recherche du profit et à la privatisation croissante des établissements de santé. Nos soins de santé ne doivent pas devenir un objet de spéculation⁶, mais clairement se concentrer sur les besoins des malades et de la population.
 - Il est grand temps d'abandonner le système défaillant des forfaits par cas. La pression pour réduire les coûts peut entraîner une baisse de la qualité des soins. Il existe un risque que les patient-es soient libéré-es prématurément, ce qui entraîne des taux de rechute plus élevés⁷ et, en fin de compte, des coûts globaux plus élevés. Comme les forfaits sont basés sur des coûts moyens et ne tiennent pas toujours compte des situations de départ spécifiques, cette structure rigide peut conduire à une prise en charge insuffisante des patient-es souffrant de maladies complexes ou rares.
 - La pression croissante sur les coûts et les exigences d'efficacité détériorent les conditions de travail du personnel médical.
 - Le financement des soins de base doit être garanti, les incitations inopportunes doivent être supprimées.
 - Afin d'assurer un suivi de qualité, mais moins coûteux, notamment pour les patient-es âgé-es après une phase aiguë, il convient d'étudier le modèle tessinois des « *Reparti acuti di minore intensità* »⁸ (Unités de soins aigus de moindre intensité) et de créer une base légale appropriée.
 - Il faut se doter d'une législation-cadre à l'échelle nationale permettant d'indemniser financièrement les proches soignant-es et aidant-es, qui assurent

⁶ [https://www.blick.ch/wirtschaft/grosse-sorge-bei-mitarbeitenden-gesundheit-als-spekulationsobjekt-
auslaendischer-investor-kauft-fuenf-schweizer-kliniken-auf-id20048402.html](https://www.blick.ch/wirtschaft/grosse-sorge-bei-mitarbeitenden-gesundheit-als-spekulationsobjekt-auslaendischer-investor-kauft-fuenf-schweizer-kliniken-auf-id20048402.html)

⁷ [https://www.unibas.ch/de/Aktuell/News/Uni-Research/Einfuehrung-der-Fallpauschale-geht-mit-vermehrten-
Wiedereintritten-einher.html](https://www.unibas.ch/de/Aktuell/News/Uni-Research/Einfuehrung-der-Fallpauschale-geht-mit-vermehrten-Wiedereintritten-einher.html)

⁸ <https://www.eoc.ch/pazienti/informazioni-per-il-paziente/reparti-a-minor-intensita-acuta.html>

en grande partie le maintien des soins de base dans les régions de montagne et périphériques.

- Un suivi pour contrôler les coûts et la qualité des soins de santé est nécessaire. Il est urgent de prendre des mesures pour garantir le financement à long terme. Les tarifs doivent être d'un niveau similaire dans toutes les régions, afin d'attirer des professionnel·les dans les cantons de montagne et de financer les prestations fournies.
- Caisse-maladie unique :
 - Le Groupe socialiste des régions de montagne soutient l'introduction d'une caisse-maladie unique, sous la forme que le PS Suisse appelle de ses vœux. Cela permettra de réduire les coûts administratifs et d'augmenter l'efficacité du système de santé. Cette caisse-maladie doit offrir une assurance de base uniforme et complète pour tou·tes et garantir un accès équitable aux soins de santé.

Comme mentionné au début de la présente résolution, de bons soins médicaux de base font partie du service public de première importance pour les régions périphériques et vont de pair avec la nécessité de bénéficier d'un logement financièrement abordable, de transports publics adaptés aux besoins, d'une infrastructure numérique, de possibilités de formation et d'une prise en charge des enfants.

La mise en œuvre de ces mesures nécessite une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes, les autorités sanitaires, les établissements d'enseignement et les autres acteur·trices concerné·es. Ces approches combinées permettront de renforcer les soins de santé dans les régions périphériques et de garantir des soins médicaux appropriés à la population.